



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1287
SÉANCE DU 6 MARS 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la délibération PRD-107 votée en date du 6 octobre 2015, instaurant la création de 25 postes de sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pomprières professionnelles (SPP);

vu l'absence à ce jour de vote d'un budget 2018 et la nécessité de doter le SIS de trois postes supplémentaires au plus tard en mai 2018 afin d'engager ces trois SPP aspirant-e-s à compter de septembre 2018;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 61 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de 276 081 francs destiné à la création de trois postes de sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pomprières professionnelles à compter du 1^{er} septembre 2018.

Art. 2. – Les charges prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Genève.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2018 sur les chapitres 30 (240 081 francs) et 31 (36 000 francs) du centre de coût 40033099 «Service d'incendie et de secours» politique publique 14 «incendie et secours».

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Martine Sumi

Le Président:

Jean-Charles Lathion